

PROCÈS-VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire et Assemblée Générale Extraordinaire **Comité Départemental Yonne de Gymnastique · Mardi 23 juin 2026**

Le mardi 23 juin 2026, les membres du Comité Directeur et les présidents des associations affiliées du Comité Départemental Yonne de Gymnastique se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire puis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la Présidente, au « 89 » — Espace Vauban, 16-18 Boulevard de la Marne, 89000 Auxerre.

Date et heure	Mardi 23 juin 2026 — ouverture à 19h30 (accueil dès 19h00)
Lieu	« le 89 » — Espace Vauban, 16-18 Boulevard de la Marne, 89000 Auxerre
Présidence	Aurélie Soupet, Présidente du Comité Départemental
Secrétaire de séance	Corentin Guidoux
Présents / représentés	6 associations présentes ou représentées — 1843 voix
Quorum	Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

En ouverture de séance, la Présidente remercie les participants et procède à la présentation des personnalités présentes.

I. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Rapport moral et d'activité de la Présidente

La Présidente présente le rapport moral de la saison 2025-2026 : un contexte exigeant marqué par la baisse des subventions, la nécessité de réorganiser le fonctionnement du comité et l'accompagnement engagé avec le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) et la Fédération Française de Gymnastique. Elle salue la dynamique de professionnalisation des clubs (formations et embauches de BPJEPS), la réussite de la première « Soirée des Champions » et fixe le cap de la saison à venir, notamment la redynamisation du secteur masculin.

2. Bilan des actions du comité départemental

Le bilan des actions conduites au cours de la saison est présenté : l'accompagnement de proximité des clubs (permanence, accompagnements individualisés, formations aux dossiers de subvention, démarche QualiClub) ; la dynamisation des territoires avec les journées « gym séniors » menées dans le cadre du Yonne Sport Senior, en partenariat avec le Conseil départemental ; deux journées sport adapté, à Sens et à Auxerre, avec le Yonne Sport Adapté et le Conseil départemental ; l'organisation des compétitions et événements départementaux (plateaux GAM/GAF, déploiement de ScoreGym, compétitions de proximité, rencontre baby gym) ; ainsi que la mise à disposition du salarié comme évaluateur des BPJEPS APT (Activités Physiques pour Tous) pour Sport 89.

3. Rapport des responsables techniques

Le rapport technique de la discipline Tumbling est présenté par sa représentante, Carinne Vermet : une juge formée (Juge 1), la participation au stage régional du 18 février 2026 à Cheny, et les résultats en compétition (championnat régional à Chenôve, qualification au Trophée Fédéral aux Ponts-de-Cé).

Le rapport de la Gymnastique Artistique Masculine (GAM), présenté par Diégo Soupet, représentant le secteur GAM, fait également état d'une saison positive : portée par les clubs de Sens et de Migennes, la discipline a connu une saison positive — première compétition départementale Fédérale B organisée à Sens, stages interclubs (Sens/Migennes, Sens/ Dijon) et formation BPJEPS AGA. Parmi les résultats : équipe Fédérale B de Sens championne départementale et interdépartementale, équipe Fédérale A 6e/11 au Trophée National, et plusieurs titres individuels régionaux (Noé Guyon, Erwan Mbota Moukoudi). Une section parkour ouvrira à Sens en septembre.

Le rapport Gymnastique Pour Tous, présenté par Romane Calvignac, responsable technique départementale, met en avant deux temps forts : la rencontre départementale Baby Gym du 18 janvier 2026 à Migennes (tous les clubs présents, 152 participants, enfants récompensés par un goûter, un diplôme et un cadeau) et la participation à la « Semaine de la Baby Gym » du 14 au 22 mars 2026, action nationale de la FFGYM destinée à promouvoir la gymnastique dans les départements.

4. Situation financière de l'exercice 2025

La Trésorier présente les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 : un total de produits de 43 086,34 €, un total de charges de 53 524,98 €, soit un résultat déficitaire de 10 438,64 €. Le bilan fait apparaître un total de 101 376,79 € et des fonds associatifs de 101 376,79 €. Lecture est donnée du rapport des vérificateurs aux comptes. Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau. Le budget prévisionnel 2026, présenté à l'équilibre à 55 700,00 €, est soumis à l'Assemblée, de même que la fixation des cotisations et droits d'engagement pour la saison 2026/2027.

Rapport des vérificateurs aux comptes — Marine Andrezo et Céline Cler, vérificatrices aux comptes, indiquent que leurs contrôles n'appellent aucune remarque particulière, que les comptes sont conformes aux pièces justificatives et reflètent fidèlement la situation financière du comité ; elles proposent à l'Assemblée d'approuver les comptes de l'exercice.

Résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution — Approbation des comptes 2025 et quitus

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Trésorier, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Vote : 1843 pour · 0 contre · 0 abstention(s) → résolution adoptée.

Deuxième résolution — Affectation du résultat 2025

Sur proposition du Comité Directeur, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 en report à nouveau.

Vote : 1843 pour · 0 contre · 0 abstention(s) → résolution adoptée.

Troisième résolution — Tarifs et droits d'engagement 2026/2027

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, pour la saison 2026/2027, les tarifs et droits d'engagement pour les finales départementales conformément au tableau ci-dessous (en euros) :

Vote : 1843 pour · 0 contre · 0 abstention(s) → résolution adoptée.

Frais d'engagement	Montant
Championnat par équipe	25 €
Championnat individuels	7 €
Rencontre Baby Gym	5 €
Compétitions de proximité et assimilées	5 €

Quatrième résolution — Cotisation des associations affiliées

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, pour la saison 2026-2027, le montant de la cotisation annuelle des associations affiliées à 7 €.

Vote : 1843 pour · 0 contre · 0 abstention(s) → résolution adoptée.

Cinquième résolution — Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.

Vote : 1843 pour · 0 contre · 0 abstention(s) → résolution adoptée.

5. Mise à l'honneur des bénévoles

L'Assemblée met à l'honneur les 27 nouveaux diplômés de la saison 2025-2026 : 22 juges en gymnastique artistique féminine, 2 juges en gymnastique artistique masculine, 1 juge Tumbling, 1 titulaire du CQP AGA et 1 animateur GAF. Le comité les félicite et les remercie pour leur engagement.

6. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été adressée au comité avant l'Assemblée ; ce point n'appelle pas de débat.

II. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire. Elle a pour objet la modification des statuts et du règlement intérieur du comité, en cohérence avec l'évolution des textes types fédéraux validée par le Comité Directeur fédéral le 11 avril 2026 (transposition à réaliser avant le 31 décembre 2027).

Présentation des modifications des statuts et du règlement intérieur

Modification 1 — Non-cumul des fonctions de président (statuts art. 15-2 et règlement intérieur)

Le cumul des fonctions de président de comité départemental et de président de comité régional n'est plus autorisé, à compter du premier renouvellement du Comité Directeur postérieur au 1er janvier 2028.

Modification 2 — Composition de l'assemblée générale et du collège électoral (statuts art. 7 et règlement intérieur 3-A)

L'assemblée générale et le collège électoral sont désormais composés du président de chaque association affiliée (ou d'un membre dûment mandaté), disposant d'un nombre de voix égal au nombre de licences de son association.

Modification 3 — Suppression de la condition d'ancienneté pour les médecins (règlement intérieur)

La condition d'antériorité de licence (deux saisons consécutives) ne s'applique plus, à titre dérogatoire, aux candidats au poste de médecin du Comité Directeur.

Modification 4 — Incompatibilités de fonction pour les salariés (règlement intérieur)

Les salariés du comité départemental, du comité régional de rattachement et de la Fédération ne peuvent siéger dans une commission départementale ni dans un comité technique départemental.

Résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Adoption des modifications des statuts et du règlement intérieur

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts et du règlement intérieur, décide de les adopter dans leur intégralité et de les substituer, à compter de ce jour, à ceux actuellement en vigueur.

Vote : 1843 pour · 0 contre · 0 abstention(s) → résolution adoptée.

III. CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21h00 et invite les participants au verre de l'amitié.

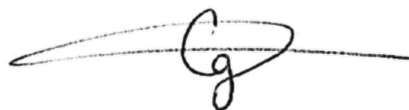
Fait à Auxerre, le 23 juin 2026.

La Présidente



Aurélie Soupet

Le Secrétaire



Corentin Guidoux